CAHIER DES CHARGES ŒUVRE MEMORIELLE

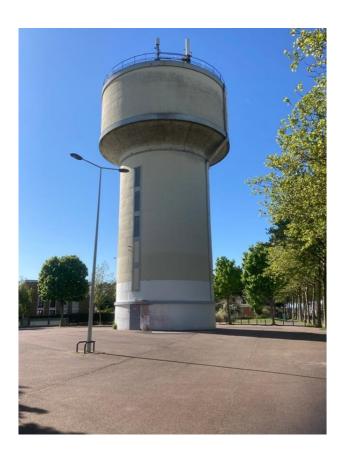
VILLE DU HAVRE

Création d'une œuvre mémorielle Place du Commando Kieffer du Havre

CAHIER DES CHARGES

Consultation sous la forme d'une procédure adaptée - REF

Date limite de réception des offres le 7 mars 2024.



1. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Ville du Havre

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La Ville du Havre souhaite rendre hommage aux combattants du Commando Kieffer symbole de la libération de la Ville en 1944.

Pour rendre hommage aux combattants, la Ville souhaite que soit proposée une œuvre qui rende visible la démarche mémorielle et la cohésion de ce groupe de 1944, piloté par le Commandant Kieffer.

3. PROCEDURE

Appel à projet Conception et réalisation d'une œuvre artistique pour la 80^e commémoration de la libération de la Ville du Havre.

4. MONTANT DE L'ENVELOPPE

La collectivité a prévu une enveloppe **prévisionnelle** de **3 500 € pour la réalisation de cette œuvre**. Elle englobera les missions suivantes :

- La création d'une œuvre éphémère sur le château d'eau de la place du même nom
- Le travail en collaboration avec le <u>collectif mémoire de quartier Aplemont Frileuse</u> et les élèves du groupe scolaire Paul Bert
- La production de l'œuvre
- La cession des droits d'auteur

5. CARACTERISTIQUES DE L'ŒUVRE A REALISER

Le sujet de l'œuvre est l'hommage aux combattants et aux civils ayant vécu la seconde guerre mondiale au Havre. L'œuvre est destinée à un grand public, toutes générations confondues. L'œuvre devra proposer un équilibre subtil entre souvenir des havrais disparus, le devoir de mémoire et la capacité de résilience de l'ensemble des habitants suite au drame qui a impulsé la reconstruction de la ville. Le site identifié à ce jour est une partie du château d'eau central sur la place actuelle. La proposition faite devra intégrer le travail fait en amont avec le collectif mémoire de quartier Aplemont Frileuse. Un travail autour de la création de blasons a été identifié jusqu'alors pour symboliser ce commando et le rôle qui lui était confié pour la libération du Havre. Les 16 membres havrais du commando pourront être évoqués, figurativement ou typographiquement.

6. CARACTERISTIQUES RELATIVES A LA DIFFUSION DE L'OEUVRE

L'œuvre sera inaugurée en septembre 2024 et fera l'objet d'un travail préparatoire en lien avec un collectif d'habitants du quartier Aplemont Frileuse et les élèves du groupe scolaire Paul Bert.

7. DESTINATION DE L'ŒUVRE

L'œuvre finale réalisée et installée devient la propriété de la Ville du Havre. L'artiste ou le groupement d'artistes cèdera à la ville les droits d'auteur pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris et utilisés par la commune.

8. MISSIONS DE L'ARTISTE

L'artiste devra concevoir et réaliser l'œuvre, tout en proposant à la Ville du Havre les moyens techniques et logistiques nécessaires à sa mise en place.

9. PROCEDURE DE SELECTION ET DOCUMENTS A FOURNIR

Dans un premier temps, une présélection sera effectuée sur présentation d'un dossier, rédigé en langue française, obligatoirement constitué des pièces suivantes : curriculum vitae, reproductions d'œuvres réalisées (pas d'originaux), une note d'intention présentant la démarche artistique envisagée, déclaration sur l'honneur du candidat relative aux obligations sociales et fiscales, toutes pièces permettant d'apprécier le statut professionnel de l'artiste.

Dans un second temps, un comité de sélection choisira trois candidatures.

Il sera demandé aux artistes ou groupement d'artistes sélectionnés de réaliser un dossier de présentation comprenant trois visuels couleurs de l'œuvre ou une maquette du projet de l'œuvre, ainsi qu'une copie numérique, une note synthétique de présentation de la démarche précisant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche, les méthodes et les moyens d'exécution de l'œuvre et toutes autres observations susceptibles d'éclairer le comité sur la volonté de l'artiste, un descriptif technique détaillé précisant notamment les dimensions de l'œuvre, une fiche financière faisant apparaître le coût de l'œuvre, le coût de son installation et les éventuelles incidences à prendre en compte par le maître d'ouvrage.

Une compensation de 250 euros TTC sera versée aux deux candidats non retenus.

La Ville pourra décider, sur proposition du comité artistique, de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

10. MODALITE DE SELECTION

L'ensemble des candidatures seront reçues et étudiées par le comité artistique.

11. CRITERES DE SELECTION

Le choix de l'artiste sera fait par le jury en fonction des critères suivants :

Phase 1:

- La qualité artistique, en adéquation avec son époque, sa créativité, sa lisibilité
- Les références du candidat dans le domaine de l'art et/ou tous les moyens permettant de mettre en valeur et d'accréditer sa capacité à mener ce projet

Phase 2:

Le jury analysera les candidatures à partir de plusieurs critères de sélection :

- Pertinence du propos au regard du cahier des charges
- Respect du budget alloué
- Respect du calendrier

12. CALENDRIER DE SELECTION

Les dossiers devront parvenir au plus tard le dimanche 7 mars 2024 à Minuit.

CAHIER DES CHARGES ŒUVRE MEMORIELLE

Les trois artistes ou collectifs sélectionnés pour la deuxième phase seront prévenus le **19 mars 2024 au plus tard.**

(Possibilité de visiter le lieu d'implantation pour les artistes ou les collectifs sélectionnés)

Date limite de réception des croquis : 15 avril 2024

Le lauréat sera notifié au plus tard le mardi 7 mai 2024

Le travail de l'artiste pourra débuter dès ce jour avec l'école et l'association mémoire d'applement et pourra durer jusqu'au mois de juillet.

L'inauguration de l'œuvre aura lieu en septembre 2024.

Plusieurs critères de sélection seront pris en compte par le jury pour analyser les candidatures :

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

La pépinière du Fort de Tourneville, 55 rue du 329e régiment d'infanterie, 76620 Le Havre.

Et par mail avec la mention « Candidature création artistique année mémorielle 2024 » : incubateur@lehavre.fr

Renseignements auprès de Laure Vergne : laure.vergne@lehavre.fr